



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 janvier 2024 à 19 h 30, au Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon, Saint-Constant, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. 8, RUE PROJETÉE – LOT PROJETÉ 6 610 601 (LOTS ACTUELS 6 441 626, 6 441 627 ET 6 441 628 DU CADASTRE DU QUÉBEC – SITE ACTUELLEMENT CONNU SOUS LE 303, MONTÉE SAINT-RÉGIS)

Demande de dérogation mineure numéro 2023-00117 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- L'habitation multifamiliale de 58 logements projetée serait recouverte d'un matériau noble sur une proportion de 51 % alors que le règlement prévoit que 80 % de tous les murs d'un bâtiment principal de la classe d'usage « HABITATION MULTIFAMILIALE H-4 » de neuf (9) logements et plus doivent être recouverts de matériaux nobles.

2. 218, ROUTE 132 – LOT 6 341 273 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2023-00118 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- L'utilisation du vinyle dans la composition de l'enseigne directionnelle serait permise alors que le règlement n'autorise pas le vinyle pour les enseignes directionnelles ;
- L'enseigne directionnelle comporterait des flèches ainsi que les inscriptions « VENTES », « SERVICE » et « STATIONNEMENT CLIENT » alors que le règlement précise qu'une enseigne directionnelle doit uniquement être constituée d'une flèche qui indique la voie unidirectionnelle et le logo de l'établissement;
- La superficie des enseignes rattachées au bâtiment serait d'une superficie totale de 25,43 mètres carrés, alors que le règlement prévoit une superficie maximale d'affichage de 15 mètres carrés ;
- L'enseigne comportant le logo serait d'une superficie de 17,65 mètres carrés, alors que le règlement prévoit une superficie maximale de 2 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique au (450) 638-2010 poste 7223 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 21 décembre 2023.

M^e Geneviève Noël
Directrice adjointe et greffière adjointe
Service des affaires juridiques et du greffe